

SCIO

# DREYFUS CONFONDU

(L'EMPREINTE — LES FAUX ESTERHAZY  
LE TÉLÉGRAMME PANIZZARDI)

AVEC UNE

PRÉFACE DE M. DE MARCÈRE

Sénateur Inamovible

*Veritatem coluit  
Patriam dilexit.*

---

PRIX	{	Exemplaire . . . . .	0 fr. 15	} Port	
		le cent . . . . .	10		} en sus.
		le mille . . . . .	80		

---

VERSAILLES

BUREAUX DU COURRIER DE VERSAILLES

47, RUE HARDY, 47

1904

MANIOC.org  
Conseil général de la Guyane

OUVRAGES À CONSULTER :

1. *Les dépositions de M. Bertillon devant la Cour de Cassation*, par Georges BON-  
NETTE. (Imp. Lépice, 92, rue Saint-  
Lazare, Paris.)
2. *La théorie de M. Bertillon, réponses à  
MM. Bernard, Molinier et Painlevé*,  
par un polytechnicien. (*Action fran-  
çaise*, 42, rue du Bac.)
3. *Le Redan de M. Bertillon*, par Georges  
DE LANTIGNY.
4. *L'Action française; La nouvelle phase  
de l'affaire Dreyfus; La dépêche  
Panizzardi, etc.*, par Henri DUTRAIT-  
CROZON.

Expositions  
de Valé-  
de Rennes,  
le poly-  
Paris.)

SCIO

9777

# DREYFUS CONFONDU

(L'EMPREINTE — LES FAUX ESTERHAZY  
LE TÉLÉGRAMME PANIZZARDI)

AVEC UNE

PRÉFACE DE M. DE MARCÈRE

Sénateur inamovible

*Veritatem coluit  
Patriam dilexit.*

PRIX { l'exemplaire... 0 fr. 15 }  
          { le cent..... 10    " } Port  
          { le mille..... 80    " } en sus.

VERSAILLES  
BUREAUX DU DÉPARTEMENT DE LA GUYANE  
ARCHIVES DE VERSAILLES  
17, RUE HAUDRY, 17  
—  
1904

29 SEP. 1999

ARRIVÉ N° MANIOC.org  
Conseil général de la Guyane

Inv. 6794  
80 Res 154

00005070



## PRÉFACE

---

Il y a dix ans, le ministère de la guerre français faisait ramasser par un agent secret tous les papiers de rebut que jetaient les attachés militaires de l'ambassade d'Allemagne.

Le « service des renseignements » triait ces papiers, qui lui arrivaient déchirés et froissés ; il les défripait, en rapprochait et recollait les fragments.

Un de ces chiffons, reçu dans les derniers jours du mois de septembre 1894, ayant été ainsi reconstitué, on y lut :

*Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse cependant, Monsieur, quelques renseignements intéressants :*

1<sup>o</sup> Une note sur le frein hydraulique du 120 et la manière dont s'est conduite cette pièce.

2<sup>o</sup> Une note sur les troupes de couverture (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan.)

3<sup>o</sup> Une note sur une modification aux formations de l'artillerie ;

4<sup>o</sup> Une note relative à Madagascar.

5<sup>o</sup> Le projet de manuel de tir de l'artillerie de campagne (15 mars 1894.)

Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que très-peu de jours. Le ministère de la guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps et ces corps en sont responsables, chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres.

Si donc vous voulez y prendre ce qui :

*vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. A moins que vous ne vouliez que je le fasse copier in-extenso et ne vous en adresse la copie.*

*Je vais partir en manœuvres.*

Ce chiffon fut désigné, par la suite, sous le nom de **Bordereau**, qui lui est resté et est connu de l'Univers entier.

C'était la révélation qu'un Français livrait à l'Allemagne des secrets militaires.

On se demanda anxieusement qui pouvait être ce traître.

Les soupçons s'arrêtèrent sur le capitaine d'artillerie *Alfred Dreyfus*, stagiaire à l'état-major général de l'armée. Il fut arrêté le 15 octobre.

Le même jour, une perquisition fut opérée et divers papiers furent saisis à son domicile en présence de sa femme.

L'un de ces papiers, trouvé dans un buvard, est désigné pour ce motif sous le nom de **lettre du buvard**. M. Bertillon a découvert de nombreux rapprochements entre la **lettre du buvard** et le **bordereau**.

Dreyfus, traduit devant le 1<sup>er</sup> Conseil de guerre de Paris, fut condamné à l'unanimité, le 22 décembre 1894, à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée, à la destitution de son grade et à la dégradation militaire.

La parade d'exécution eut lieu le 5 janvier 1895. Dreyfus fut embarqué le 21 février suivant pour l'île du Diable (Guyane française) où il devait subir la peine de la déportation.

Le condamné a toujours protesté de son innocence. Sa famille, les israélites ses coréligionnaires réussirent à créer une agitation en sa faveur.

Pour combattre ces menées, le lieutenant-colonel Henry, attaché au « service des renseignements » et l'un des principaux témoins au procès de 1894, fabriqua un document dont la fausseté fut constatée au mois d'août 1898.

Cette découverte aida les partisans de Dreyfus à obtenir de la Cour de cassation la révision de son procès.

L'un des motifs retenus par la Cour de cassation est que certains experts ont attribué l'écriture du **Borde-reau**, non à Dreyfus, mais au comte *Walsin-Esterhazy*, commandant d'infanterie en non-activité pour infirmités temporaires, dénoncé par M. Mathieu Dreyfus, frère du condamné et acquitté le 11 janvier 1898, par le Conseil de guerre de Paris, *à l'unanimité*.

Ramené en France et traduit devant le Conseil de guerre de Rennes, Dreyfus

fut condamné, le 9 septembre 1899, à la majorité de cinq voix contre deux, à dix ans de déportation, à la destitution et à la dégradation.

Peu de jours après, un décret présidentiel lui fit remise de la peine principale. La destitution subsistait et la dégradation, ayant été déjà subie, n'avait pas à être réitérée.

Les partisans de Dreyfus n'ont pas accepté les conséquences du jugement de Rennes.

Dès le lendemain, ils ont repris l'agitation et, au moment où paraît cet opuscule, la chambre criminelle de la Cour de cassation procède à une enquête, en vue de décider s'il y a lieu de réviser le procès de Rennes, et de casser, avec ou sans renvoi devant un troisième Conseil de guerre.

---

Cet exposé des faits relatifs au procès Dreyfus est rigoureusement exact; et il est encore en situation à l'heure où l'affaire est remise en cause devant la Cour de cassation. Il servira utilement de préface au travail si curieux et si probant fait par un savant, consciencieux jusqu'au scrupule, sur la pièce principale de ce procès.

DE MARCÈRE.



## AVANT-PROPOS

---

*Veritatem coluit  
Patriam dilexit*

Un habitant de Versailles, qui n'a été mêlé à aucun titre à l'affaire Dreyfus, s'étant, par un concours singulier de circonstances, trouvé en mesure de l'étudier sur des documents authentiques quoique très peu répandus, avait pu dégager, du « maquis » des polémiques plus inextricable encore que celui de la procédure, quelques faits essentiels qui prouvent de la manière la plus évidente la culpabilité de l'officier deux fois condamné par les tribunaux militaires.

Dès que les partisans de Dreyfus ont laissé percer le dessein de provoquer une deuxième révision, cette personne a, par la voie du *Courrier de Versailles*

*et de Seine-et-Oise*, prévenu de l'inanité de leur tentative les promoteurs de l'agitation, et les a engagés à y renoncer dans l'intérêt de leur pays, comme dans celui de leur client.

Cet avertissement loyal a été dédaigné et on a affecté de ne pas le prendre au sérieux.

Le général André ayant, malgré la défense formelle de la Chambre des Députés, procédé à une enquête extrajudiciaire et poussé Dreyfus à introduire une instance en révision, le Versaillais documenté a publié, sous le titre « La Reprise » et sous la signature **Scio**, dans le *Courrier de Versailles*, trois articles qui ont eu un énorme retentissement et qui ont été reproduits par un grand nombre de journaux, non seulement en France, mais même dans tous les Etats voisins.

Dans ces trois articles, **Scio** se bornait à affirmer l'existence des *preuves matérielles* dont il avait connaissance et qu'il ne pouvait préciser

alors sans l'autorisation des personnes qui les lui avaient communiquées.

Aussi le camp adverse ne s'est-il pas privé de nier et de railler.

La publication d'une brochure intitulée **Le Bordereau...** par un ancien élève de l'École polytechnique a relevé **Scio** du secret, en même temps que son prix relativement élevé s'opposait à ce qu'elle se répandit suffisamment.

**Scio** a alors dévoilé, toujours dans le *Courrier de Versailles*, les traits les plus saillants selon lui des faits dont il avait annoncé l'existence, les traits qu'il lui semblait le plus facile de mettre à la portée de tous. Ce fut le sujet de quatre articles intitulés **LA REPRISE**, avec les sous-titres : *Explication de l'Empreinte. — Les Faux Esterhazy. — Quelques objections. — Le télégramme Panizzardi.*

Ce sont ces quatre articles qui ont été réunis ici.

Les divulgations de **Scio** sont loin

d'embrasser la totalité des constatations relevées à la charge de Dreyfus ; mais les points qu'il expose sommairement suffisent pour faire la preuve matérielle et indiscutable réclamée depuis si longtemps.

En leur donnant une publicité plus étendue, notre but est de ramener l'affaire Dreyfus à ses véritables proportions ; de démontrer qu'elle est, au fond, extrêmement simple et claire, et que c'est bien à tort qu'on l'a fait sortir du domaine judiciaire pour la jeter en pâture aux passions politiques et religieuses qui s'en sont emparées avec une violence inouïe, transformant en abîmes infranchissables les fossés qui séparent si tristement nos concitoyens.

L'antisémitisme avait le droit de consigner dans les statistiques de la criminalité juive la trahison de Dreyfus et de souligner l'importance capitale de cette unité ; mais il a dépassé la mesure en rendant tous les israélites responsables du crime d'un seul.

Les israélites, suivis de la majorité des protestants, libres-penseurs, etc. avaient le droit de répudier cette solidarité et de combattre la généralisation abusive des antisémites ; mais ils ont failli gravement, eux aussi, en prenant parti pour le criminel au lieu de le désavouer et, surtout, en faisant d'une prétendue erreur judiciaire le prétexte d'attaques révolutionnaires contre les institutions et les traditions religieuses et militaires, et même contre l'idée de Patrie.

Toutes ces fautes, nées de l'affaire Dreyfus, ne sont pas l'affaire Dreyfus.

Nous souhaitons, avec toute l'ardeur qu'inspire le patriotisme le plus élevé, que l'opinion publique comprenne enfin combien elle a été égarée par des polémiques outrées jusqu'au scandale, que l'apaisement se fasse en excusant, de tous ceux que l'ardeur de la lutte a affolés, les excès et les fraudes qu'ils

peuvent se reprocher mutuellement et que les mots *dreyfusard* et *antidreyfusard* soit définitivement rayés de notre vocabulaire d'invectives politiques où ils n'auraient jamais dû figurer.

Puisse l'opuscule que nous présentons à nos compatriotes contribuer à l'apaisement tant de fois promis et jamais réalisé.

*LE COURRIER*

*DE VERSAILLES*

# LA REPRISE

---

## EXPLICATION DE L'EMPREINTE

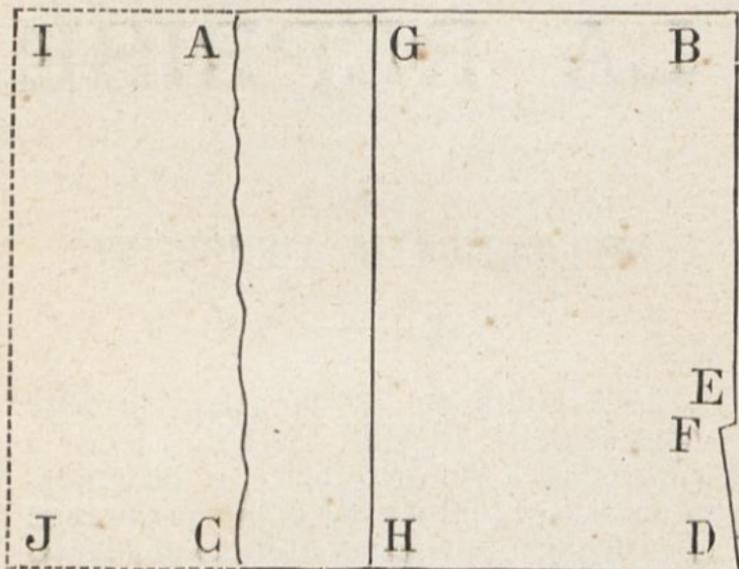
---

Le **bordereau** est le corps du délit dans l'affaire Dreyfus. C'est la « pièce à conviction » par excellence, et les études minutieuses dont il a été l'objet permettent d'en dégager la responsabilité du coupable.

Nous n'exposons pas, aujourd'hui du moins, les particularités qui trahissent la volonté du scripteur d'altérer le *facies* de son écriture en la modelant sur un gabarit dont le tracé règle l'espacement et l'inclinaison des traits, tout en laissant aux mots l'apparence d'avoir été écrits couramment.

Examinons seulement le contour de la feuille de papier (*figure 1*).

*fig. 1*

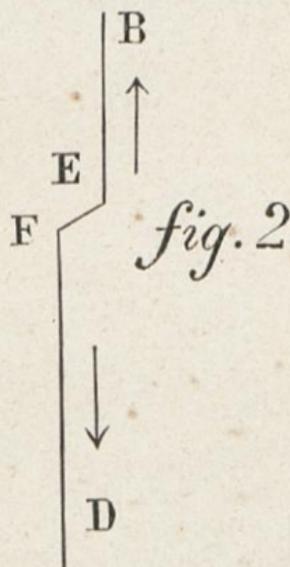


Le format est celui d'une lettre ordinaire double qui était composée de deux feuillets  $GBDH$ ,  $GHIJ$ ; la hauteur est de  $0^m207$  à un dixième de millimètre près. La largeur du feuillet couvert d'écriture  $GBDH$  est de  $0^m133$ . L'autre feuillet,  $GHIJ$ , dont on ne possède qu'une partie,  $AGCH$ , étant nécessairement égal, on en conclut, pour la largeur totale  $IB = JD$ ,  $0^m266$ .

On remarque, vers le bas du bord  $BD$ ,

une petite *encoche* *EFD*, très nettement découpée, quoique le côté *EF* n'ait qu'un millimètre et quart de longueur. Le côté *FD*, rigoureusement rectiligne, mesure 0<sup>m</sup>0333.

La *figure 2* ci-après reproduit les contours de l'*encoche* avec des dimensions quadruples de celles de l'original :



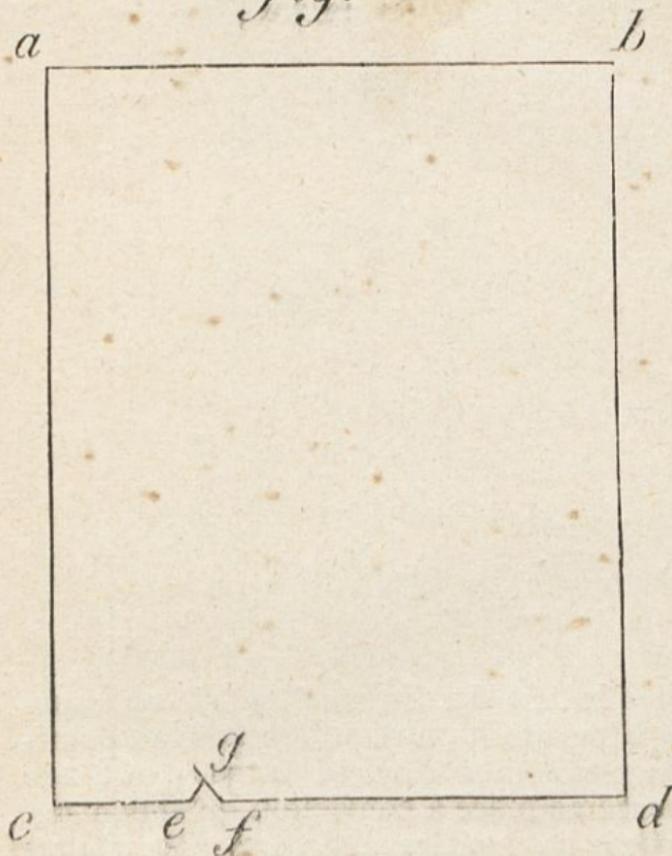
La **lettre du buvard**, saisie au cours de la perquisition régulière faite au domicile particulier d'Alfred Dreyfus, est une deuxième pièce à conviction qu'aucun défenseur du condamné n'a suspectée d'avoir été forgée contre l'accusé.

Comme le **bordereau**, la **lettre du buvard** a été écrite sur un gabarit réglant l'espacement et l'inclinaison des traits.

LE MÊME GABARIT A SERVI POUR  
LES DEUX PIÈCES.

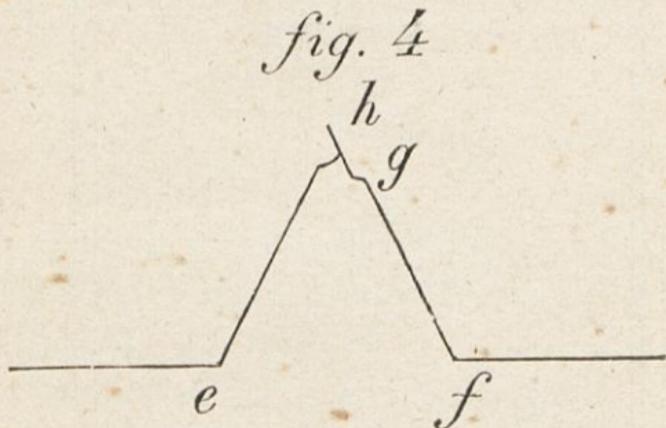
Le contour *abcd* de la lettre du  
buvard (*figure 3*) n'est pas rigoureuse-

*fig. 3*



ment rectangulaire, les dimensions étant :  
 $ab = 0^m2138$ ,  $cd = 0^m2410$ ,  $ac = 0^m2708$ ,  
 $bd = 0^m2703$ . L'angle  $acd$  est droit  
(90 degrés).

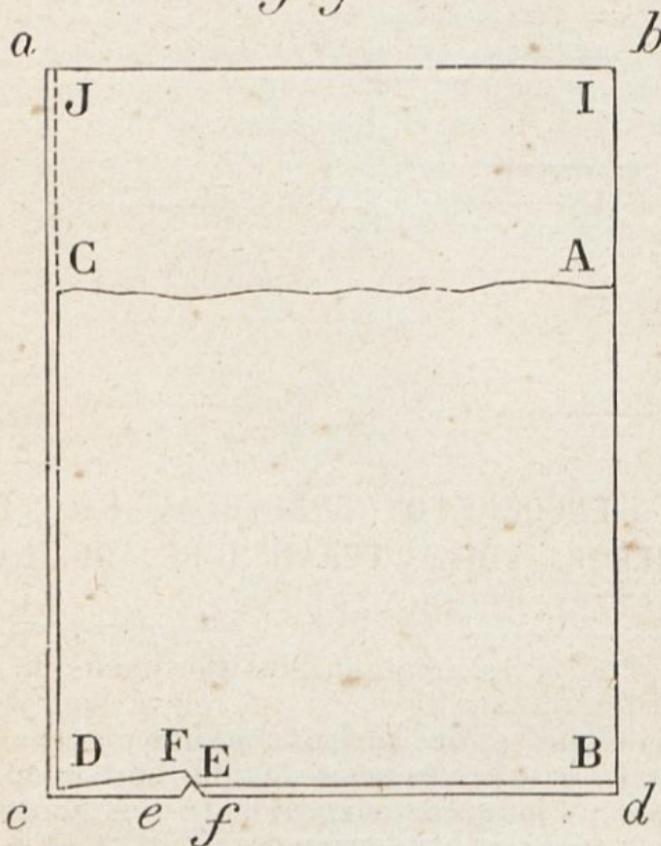
On remarque, vers la gauche du bord  
inférieur, une *échancrure* triangulaire  
 $efg$ , dont la *figure 4* ci-après reproduit  
la forme exacte, agrandie au quadruple  
des dimensions réelles.



Au fond  $g$  de l'*échancrure* se trouve  
une fente  $gh$  très nette d'un millimètre et  
quart de longueur, comme le côté  $EF$  de  
l'*encoche* du *bordereau*.

Si l'on superpose le contour  $BDIJ$  du  
*bordereau* reconstitué au contour  $abcd$  de  
la lettre du *buvard* (*figure 5*), en faisant  
coïncider les bords  $IJ$  et  $ba$ ,  $IB$  et  $bd$ , le  
point  $E$  de l'*encoche* tombe exactement sur

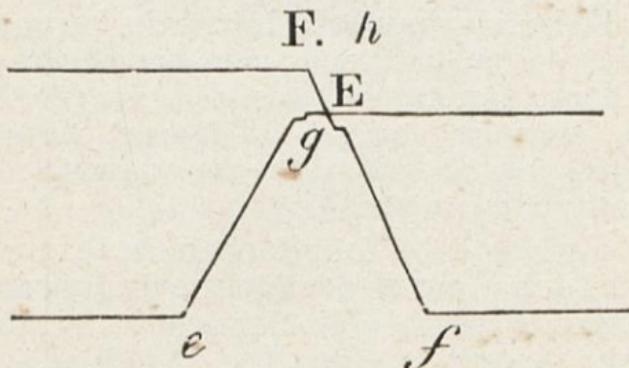
*fig. 5*



le point *g* de l'échancrure, et le côté *EF* de l'encoche recouvre mathématiquement la fente *gh* de l'échancrure, absolument comme si les deux avaient été faites du même coup de canif ou de ciseaux.

La *figure 6*, rapprochement des *figures 2 et 4*, fait saisir la coïncidence.

*fig. 6*



L'ENCOCHE DU BORDEREAU EST LE REPORT DE L'ÉCHANCRURE DE LA LETTRE D'Ū BUVARD.

Parmi les innombrables spécimens d'écriture d'Esterhazy, où on relève tant de mots qui se superposent avec une précision extraordinaire aux mots du bordereau, malgré la différence évidente des *facies* des écritures, on ne constate nulle part ni l'influence d'un gabarit-guide (sauf sur les mots choisis comme preuves), ni encoche.

Quand même Esterhazy utiliserait ses loisirs à confectionner un papier orné d'une *encoche* convenablement placée, ce

qui viendrait bien tardivement, il y aurait encore à expliquer la coïncidence avec l'*échancrure*-étalon qui a été trouvée au domicile de Dreyfus.

Le **bordereau** et la **lettre du buvard** sont écrits d'après le même procédé de déformation qui défigure le *facies* général de l'écriture, tout en lui laissant l'apparence d'avoir été tracée couramment ; le *gabarit* est le même.

L'*encoche* du **bordereau** est calquée sur l'*échancrure* de la **lettre du buvard** avec une précision de distances en hauteur et en largeur, de direction et de longueur qui ne peut être fortuite étant la résultante de quatre coïncidences partielles dont une seule serait déjà extrêmement suspecte.

Les revisionnistes connaissent cette coïncidence accablante depuis plusieurs semaines au moins, car elle est expliquée minutieusement et avec calculs rigoureux dans la brochure qui est en vente depuis le 20 février dernier, et que nous avons signalée ici-même le 27. (*Voir p. 27 ci-après.*)

Ils la connaissent et, loin de chercher à réfuter les conséquences qu'elle commande, nous ne sachons pas qu'ils en aient dit un mot.

Que pourraient-ils objecter ?

Ils ne peuvent même pas tenter de demander à quoi l'*encoche* accusatrice devait servir.

La réponse est trop simple : l'*encoche* était un signe de reconnaissance convenu entre l'auteur et le destinataire du bordereau ; elle tenait lieu de certificat d'origine et de laissez-passer ; c'était ce qu'en langage maçonique on appelle un *tuilage*.

Le marchand de secrets militaires devait se garantir contre des dangers multipliés : en défigurant le *facies* de son écriture, en semant des négligences de style dans la rédaction, en annonçant qu'il allait partir en manœuvres, il comptait que sa personnalité serait écartée si l'on procédait par élimination. En effet, on a plaidé en sa faveur la différence des écritures, l'inélegance de certaines tournures, l'impropriété de quelques locutions ou de termes techniques et son absence des manœuvres.

Il avait encore à prévoir les pièges qui auraient pu être tendus à son correspondant, en faisant parvenir à celui-ci de feintes communications émanées de l'auteur du bordereau et auxquelles il aurait imprudemment répondu. On comprend comment ce piège devait être éventé au moyen du signe de reconnaissance dont l'omission suffisait pour mettre le destinataire en défiance.

LA SIGNATURE SECRÈTE DU BORDE-  
REAU ÉTAIT CACHÉE SOUS UNE SER-  
RURE COMPLIQUÉE.

ON A TROUVÉ LA CLEF DE CETTE  
SERRURE CHEZ ALFRED DREYFUS.

La preuve matérielle est faite et démon-  
trée avec une évidence éclatante, dont les  
annales judiciaires offrent peu d'exemples.

---

## LES FAUX ESTERHAZY

---

La critique de notre dernier article, faite par le *Journal de Versailles*, débute par désigner nominativement un officier supérieur de la garnison.

Nous prions M. le commandant Corps de nous excuser si nous croyons devoir écrire son nom pour déclarer, de la manière la plus formelle, que ce n'est pas lui qui nous a documenté, ni directement ni indirectement.

Notre dernier article, en particulier, est entièrement tiré de la brochure intitulée : *Le Bordereau, étude des dépositions de M. Bertillon et du capitaine Valerio au conseil de guerre de Rennes, par un ancien élève de l'École polytechnique.*

Nous avons connaissance de cette brochure quand elle n'était encore qu'en préparation ; nous savons quel en est l'auteur et nous affirmons que ce n'est pas le commandant Corps.

S'il était nécessaire de dégager la responsabilité d'un officier supérieur dont le nom a été jeté dans le débat avec une intention qui nous échappe, la personnalité des polémistes qui discutent l'affaire Dreyfus n'a aucune importance : les arguments

seuls valent qu'on les examine et qu'on les réfute, si on le peut.

Notre adversaire ne s'écarte pas seulement des règles de la courtoisie, mais il avilit sa propre argumentation en qualifiant la nôtre d'*élucubration bizarre* et M. Bertillon de *monsieur à qui sa folie impose la camisole de force*.

Nous pourrions lui répondre que ses injures prouvent au moins qu'il ne discute pas de sang-froid.

Nous préférons examiner sérieusement ses objections.

1° Notre adversaire met en doute l'existence de l'*encoche du bordereau* et de l'*échancrure de la lettre du buvard*. L'encoche du bordereau est visible sur le *fac-simile* reproduit par M. Joseph Reinach, en tête du premier volume de son *Histoire de l'Affaire Dreyfus*. L'échancrure de la lettre du buvard y existait déjà lorsqu'elle a été saisie chez Alfred Dreyfus, et celui-ci, dans l'audience du 26 août 1899, s'est exténué à deux reprises, avec une insistance extraordinaire, à en établir l'authenticité, invoquant même à ce sujet le témoignage de Mme Dreyfus.

La constatation que nous avons expliquée n'est donc pas une *fantaisie*.

2° D'ailleurs, notre adversaire, daignant admettre l'existence de l'encoche, ajoute :

*Qu'est-ce que cela prouve ? que depuis 1894 on a pu imaginer de faire sur ces deux pièces une encoche identique pour en tirer le bizarre système de preuves de M. Scio (elle existait sur les deux pièces avant qu'elles fussent saisies), ou que tout simplement ces deux pièces collées l'une à l'autre et retenues ensemble par un système de classeur quelconque, cette attache a pu, sur les deux pièces, laisser la même empreinte.*

Même s'il était possible d'admettre qu'un rapprochement, tel que celui supposé par notre adversaire, eût pu produire des entailles de formes différentes, mais s'adaptant exactement l'une à l'autre, ce qui dénote une **opération volontaire faite avec une intention formelle**, notre adversaire confirmerait encore notre thèse, puisqu'il conclut lui-même que les deux pièces ont dû, à un certain moment être *collées l'une à l'autre et retenues en semble*. Or, le bordereau portait l'encoche quand il est arrivé au service des renseignements, la lettre du buvard portait l'échancrure quand elle a été saisie au domicile d'Alfred Dreyfus. Les deux pièces avaient été *collées ou retenues ensemble* auparavant. Il est impossible d'expliquer cette juxtaposition antérieure sans accuser de mensonge Dreyfus, qui prétend n'avoir

pas connu l'existence du *bordereau* avant son premier procès et qui déclare avoir reçu la *lettre du buvard* avant qu'elle n'eût été saisie chez lui.

3<sup>o</sup> *Dreyfus a affirmé qu'il ne s'était servi de papier semblable à celui du bordereau, on n'en a pu trouver le moindre specimen chez lui. Esterhazy, après avoir nié aussi s'en être servi, a été obligé de reconnaître qu'il s'en servait habituellement, à la suite de la saisie de deux lettres écrites par lui sur papier identique au bordereau, l'une le 17 avril 1892, l'autre le 17 août 1894, celle-ci par conséquent à une époque contemporaine du bordereau.*

Les dénégations de Dreyfus valent ce que valent celles de tout accusé. Si on n'a pas trouvé de papier compromettant chez lui, cela ne prouve pas qu'il n'en ait jamais eu, soit qu'il ait employé la dernière feuille en sa possession pour écrire le bordereau, soit qu'il ait fait disparaître ce qui lui en restait.

Esterhazy a nié, puis avoué. Il a aussi déclaré que « les Juifs » lui avaient offert 600,000 francs pour qu'il se déclarât l'auteur du bordereau. Si on ne tient pas cette déclaration pour véridique — et nous n'hésitons pas à la considérer comme n'ayant aucune portée — ses déclarations en sens

contraire n'ont pas plus de valeur. C'est en dehors de ses tergiversations qu'il faut chercher la vérité.

Nous avons sous les yeux la photographie de la lettre du 17 avril 1892. Nous regrettons de ne pouvoir la montrer à nos lecteurs ; mais la Cour de cassation peut contrôler nos assertions sur l'original.

Né pouvant reproduire la photographie, ni même en donner un *fac simile* rigoureusement exact, nous en copions le texte :

**Recto.**

Courbevoie, le 17 avril 1892.

Monsieur,

Je reçois votre lettre et le compte qui l'accompagne. Un très rapide examen de ce compte me permet tout d'abord de constater que vous avez, par erreur sans doute, négligé de porter à mon avoir certaines sommes envoyées de Tunisie. Fort heureusement j'ai retrouvé les reçus qui attestent ces versements. Je vous les aurais portés moi-même, si le ton de vos lettres ne me mettait dans l'impossibilité de me rendre dans vos magasins, je ne veux point y courir le risque d'y être insulté, mais comme je tiens à finir cette affaire, je me mets à votre disposition pour en traiter soit avec M. votre fils soit avec un de vos mandataires à qui je donnerai communication des reçus dont s'agit. Je suis tous les matins (à partir de jeudi) de 8 h. 1/2 à 11 à mon bureau,

**Verso.**

caserne de Courbevoie, si ce lieu de rendez-vous pouvait vous agréer.

Recevez mes salutations.

ESTERHAZY.

Le destinataire de cette lettre était M. Rieu, tailleur, 21, rue de Richelieu, à qui elle a été..... empruntée sous un prétexte en octobre 1897.

Pour nous, le *facies* de l'écriture de cette lettre n'est pas le même que celui de l'écriture du bordereau; mais nous ne demandons pas à être crus sans contrôle. Nous concédons au contraire que certains mots et certaines fractions de mots, pris isolément, sont exactement superposables aux groupes de lettres similaires du bordereau, ou, plus exactement, du *fac-simile* du bordereau publié par le *Matin*.

Cette conformité entre des caractères qu'on dit avoir été tracés par la même main à deux ans et demi d'intervalle est si extraordinaire, qu'Esterhazy a soutenu autrefois que l'écriture du bordereau avait été calquée sur la sienne. Elle s'explique tout aussi bien en admettant que la lettre produite à la Cour de cassation en novembre 1898 est une copie du texte de la lettre empruntée *treize mois auparavant* à

M. Rieu, copie obtenue par le calque combiné de l'écriture d'Esterhazy et de celle du *fac-simile* du bordereau.

Cela, nous le reconnaissons franchement, n'est qu'une conjecture, suffisante pour incriminer de suspicion la pièce produite, mais non pour la condamner.

Mais cette pièce porte en elle-même une particularité matérielle très remarquable.

Dans l'angle supérieur gauche du *recto*, on voit, collée au papier, une bordure dentelée de timbre-poste.

La première explication qui se présente à l'esprit est que l'auteur avait joint à sa lettre un timbre pour la réponse.

En scrutant cette idée on se rappelle d'abord que ce procédé n'est pas usuel entre les tailleurs militaires et leurs clients; qu'une dérogation aux usages s'expliquerait si dans le texte de la lettre, Esterhazy se plaignait d'avoir écrit plusieurs fois sans que M. Rieu eût répondu; enfin que, loin de demander une réponse écrite, l'auteur provoque un entretien verbal dans des conditions de lieu et de temps qu'il fixe avec précision.

Qu'est-ce que cette bordure dentelée? Elle a été collée là dans un but qu'on peut tenter de pénétrer.

En examinant le *verso*, on voit, dans la partie cachée au *recto* par la bordure den-

telée, un trou irrégulier qui laisse à découvert une partie de la face gommée de la bordure et dont voici l'image agrandie à *vue* au double des dimensions réelles.



Nous tenons d'un professionnel que ce trou sous le papier gommé est la trace d'un collage ayant servi à assurer la fixité de la feuille de papier à lettre sur une autre feuille pendant le calquage.

La lettre du 17 avril 1892 a donc toutes les apparences d'un calque.

En outre, sur le croquis ci-dessus, on distingue, à l'intérieur du trou, un minuscule fragment, à peu près demi-circulaire

et complètement isolé. Ce fragment ne paraît pas être du même papier que la lettre et il est extrêmement plausible qu'il manque à la feuille sur laquelle la lettre a été fixée pendant le travail du calqueur. Celui-ci a sans doute conservé le papier sous-jacent, avec un trou s'adaptant exactement au fragment demi-circulaire, ce qui lui donnera le moyen de « faire chanter » les bénéficiaires de son travail dès que le terme prochain de la prescription décennale assurera sa propre impunité pour le faux qu'il a commis.

L'authenticité de la lettre du 17 avril 1892 est donc des plus contestables pour ne pas dire nulle.

Passons à la lettre du 17 août 1894.

Voici ce qu'en dit M. Joseph Reinach dans son *Histoire de l'affaire Dreyfus* (4<sup>e</sup> vol., page 361) :

« Le président Lœw avait reçu, dans les  
« premiers jours d'octobre, un *billet ano-*  
« *nyme*. On lui signalait qu'un huissier,  
« Callé, avait en sa possession une lettre  
« d'Esterhazy, « sur un papier pelure  
« quadrillé identique à celui du borde-  
« reau. »

Comment l'auteur *anonyme* de ce billet pouvait-il savoir que le bordereau était écrit « sur un papier pelure quadrillé

*identique* à celui » de la lettre possédée par l'huissier Callé, à une époque où très peu de personnes avaient connaissance de la nature spéciale du papier du bordereau, et où plus rares encore étaient celles qui l'avaient vu d'assez près pour pouvoir certifier l'identité ?

D'autre part, dans cette lettre, Esterhazy, annonçant simplement sa visite à l'huissier, dit qu'il a vu tirer le 120 court, assertion inexacte, puisque cette pièce n'a été tirée que le 16 août et que dans une autre lettre datée du 8, il dit : « Je quitte, demain jeudi, le camp. » (J. Reinach, *histoire de l'affaire Dreyfus*, 2<sup>e</sup> vol., p. 98).

Le texte mensonger de cette lettre fait suspecter la matérialité du papier.

Aussi M. le général Rogét a-t-il énoncé ainsi qu'il suit son impression sur la production des deux lettres attribuées à Esterhazy et écrites sur papier pelure :

« On a entre les mains, depuis long-  
« temps, des lettres qu'écrivait Esterhazy  
« il y a quinze ans. On avait ses lettres  
« de 1894 à M. Weil. Depuis trois ans on  
« fouille sa correspondance. Les agents  
« du syndicat sont à l'affut de ses moindres  
« papiers, et on trouve des lettres de lui  
« sur papier pelure, quand ? Après que

« l'original du bordereau a été entre les  
« mains de M<sup>e</sup> Mornard. »

Résumons :

Le *bordereau* appartient à Dreyfus de par ses connexions graphiques et matérielles avec la *lettre du buvard*.

L'attribution du *bordereau* à Esterhazy a pour base des pièces fausses ou falsifiées qui ont surpris la religion de quelques experts et de la Cour de cassation.

**LA PREUVE MATÉRIELLE SUBSISTE  
CONTRE DREYFUS. ELLE EST DÉTRUITE  
A L'ÉGARD D'ESTERHAZY DONT LE  
ROLE D'HOMME DE PAILLE N'EST PLUS  
DOUTEUX.**

---

## QUELQUES OBJECTIONS

---

« Laissez-nous produire nos preuves, — écrivions-nous dans le *Courrier de Versailles* du 5 décembre dernier — sans doute, vous déclarerez qu'elles n'entament pas vos convictions à vous; mais elles convaincront tous ceux qui les examineront de bonne foi, sans parti pris. »

Nos preuves, nous le savons, ont convaincu la plupart des lecteurs qui après avoir été longtemps égarés par le verbiage des dreyfusistes et par le silence des anti-dreyfusistes, ont été enfin mis en mesure de juger par eux-mêmes.

Quelques-uns, fortement ébranlés, n'osent avouer l'évidence matérielle parce qu'ils sont encore aveuglés par la fumée des anciennes polémiques.

Pour en avoir le cœur net, ils ont député M. *Nego*, personnification des négations sincères, nées des publications révisionnistes, à *Scio*, personnification des citoyens qui, sans avoir été mêlés à l'affaire, l'ont étudiée depuis son origine, sur les documents authentiques et non — nous l'avons déjà dit — sur des documents apocryphes, pas plus que sur les racontars « à côté » qui ne peuvent qu'embrouiller

la question sous prétexte d'en expliquer les dessous.

Voici le procès-verbal sténographique de l'entretien :

NEGO. — J'ai lu ce que vous avez publié dans le *Courrier de Versailles* sur l'*Empreinte* et sur les *Faux Esterhazy*. Cette lecture me trouble énormément.

SCIO. — Pourquoi donc ?

NEGO. — Parce que vous me paraissez aussi sincère et convaincu que sérieusement documenté. Alors, moi qui, comme tout le monde, ai cru d'abord à la culpabilité de Dreyfus; puis après la découverte du *faux Henry* à l'erreur judiciaire, si je reviens à ma première opinion, je mériterais d'être traité de girouette.....

SCIO. — Je vous comprends parfaitement; car moi aussi, j'ai été fortement ébranlé par le coup de théâtre d'août 1898 et il s'en est fallu de peu que je devinsse alors dreyfusard.

NEGO. — Qui vous a arrêté en si bon chemin... ?

SCIO. — J'ai fait cette réflexion: on dit que si Dreyfus était coupable, il n'y avait pas besoin de forger de preuve contre lui. Mais, s'il est innocent, il n'y avait pas besoin non plus de faire de faux en sa faveur.

NEGO. — On a donc fait des faux en faveur de Dreyfus?

SCIO. — D'abord les faux spécimens d'écriture d'Esterhazy; et d'autres encore.

NEGO. — C'est l'Etat-Major qui le dit.

SCIO. — Ce que vous appelez l'Etat-Major le dit : mais ce n'est pas son autorité seule que j'invoque.

NEGO. — Laquelle alors.

SCIO. — Joseph Reinach.

NEGO. — !!!

SCIO. — Oui, voici l'**Histoire de l'affaire Dreyfus**. Voyez (2<sup>e</sup> volume, p 305), comment Mathieu Dreyfus, pour « rappréhendre au public le nom de son frère », conçut « l'idée de faire annoncer par un journal étranger l'évasion du prisonnier de l'île du Diable.. ». Comment « il s'aboucha avec un journaliste anglais qui, pour une grosse somme..., consentit à lancer la fausse nouvelle de l'évasion... »

NEGO. — Le procédé n'est peut-être pas d'une délicatesse outrée, mais enfin il n'en pouvait nuire qu'à Dreyfus.

SCIO. — Qu'en savez-vous? on ne sait jamais qui peut, par contre-coup, être victime d'un mensonge. Mais absolvons, si vous voulez, cette fausse nouvelle et passons aux pages 529, 536 et 559 du même volume; vous y verrez comment le policier retraité Jaume, lancé par M. Lelouis à la

recherche de specimens de l'écriture d'Esterhazy, en reçut assez vite. Scheurer-Kestner « compara avec un fac-similé un bordereau ; c'était l'identité ». Mais « à la réflexion », il ne fut pas « satisfait des premiers specimens de l'écriture d'Esterhazy qui lui avait procurés l'agent Jaume » et celui-ci dut « se remettre en chasse ».

NEGO. — En effet, cette chasse aux specimens plus significatifs quand on tient déjà l'identité, est assez louche, mais enfin ce n'est pas probant, et si vous n'avez que cela....

Scio. — Voici un épisode dont vous serez peut-être satisfait, pour employer le langage de M. J. Reinach. Je cueille ce passage dans le 3<sup>e</sup> volume de l'ouvrage déjà cité, page 559 : « Esterahzy reçut sur ces entrefaites, deux terribles coups de massue. Le *Siècle* publia.... et la lettre d'un prétendu diplomate de Berne qui résumait ce que Scheurer, Zola, Trarieux et moi nous savions, par le comte Tornielli, de la trahison d'Esterhazy » et, en renvoi, « cette lettre fut rédigée par Yves Guyot et Francis de Pressensé sur des notes de Zola. Ils s'étaient réunis chez moi avec Trarieux ».

NEGO. — C'est trop fort ! Mensonges et faux de tous côtés. A qui se fier ? Comment savoir la vérité ?

Scio. — Je vous conseille de ne vous fier

à personne, ne serait-ce que pour ne plus risquer de nouvelles déceptions et de ne chercher la vérité que dans les documents dont l'authenticité est reconnue par les défenseurs comme par les accusateurs.

NEGO. — Vous avez raison. Cependant, l'étude que vous avez faite des documents vous conduit à admettre cette idée extraordinaire d'« auto-forgerie » qui n'a pu germer que dans une cervelle fantastique comme celle de M. Bertillon.

SCIO. — M. Bertillon ! le créateur génial de l'anthropométrie, une des rares institutions françaises, que l'Europe entière nous ait empruntées après nous les avoir enviées.

NEGO. — Créateur génial, je ne le conteste pas ; mais, hors de sa sphère, qui est l'anthropométrie, sujet aux influences d'habitudes qui poussent le spécialiste à exercer sa sagacité unique sur les matières qui y sont les plus étrangères. M. Bertillon est un anthropomètreur. Il n'était pas expert, il n'était pas qualifié pour une vérification d'écriture.

SCIO. — Vous venez de répéter textuellement ce que dit M. J. Reinach, 1<sup>er</sup> volume, page 94. Il ajoute même : « C'est comme chef du service anthropométrique qui comprend la photographie judiciaire, qu'il avait été désigné par Gobert à Gonse. Cependant il

n'hésita pas à accepter une mission qu'il avait le devoir de décliner ».

NEGO. — Ceci me semble très juste.

SCIO. — Non. M. Reinach se trompe ; M. Bertillon était bel et bien expert en écriture, non pas un des experts judiciaires inscrits au tableau du Tribunal de la Seine, mais à titre administratif ; l'identification des écritures se rattachait logiquement par l'emploi de la photographie et par les mesurages de précision, à l'identification corporelle. D'ailleurs, **avant l'affaire Dreyfus**, M. Bertillon avait donné des preuves de sa compétence en la matière.

NEGO. — Lesquelles ?

SCIO. — Vous êtes sceptique et vous avez raison. Eh bien, procurez-vous le numéro de *l'Eclair* du 10 mai 1894, et vous y verrez comment M. Bertillon a identifié *par des rapprochements d'écritures* le cadavre de l'anarchiste Pauwels, qui s'était tué en faisant éclater un engin sur le porche de la Madeleine, avec le soi-disant Rabardy qui, trois semaines auparavant avait déposé des bombes dans un garni de la rue Saint-Jacques.

NEGO. — Identifier les écritures, soit. Identifier les personnes d'après l'écriture soit encore, j'admets que cela se rattache à l'anthropométrie. Mais la théorie de l'auto-forgerie (*riant*), et le Redan ! (*écla-*

tant), et « La dernière tranchée souterraine et plus dissimulée !! », et (*se tortillant*), « L'Arsenal de l'espion habituel !!! » (*étouffant à force de rire*) « la citadelle des rébus graphiques !!!! », voyons, Monsieur Scio, avouez que c'est grotesque!

SCIO. — Avez-vous vu le Redan que vous trouvez si grotesque?

NEGO. — Non, mais tout le monde en a entendu parler. N'y lit-on pas les élucubrations moyenâgeuses que je viens de vous citer? Où bien allez-vous me dire que ce sont les dreyfusards qui ont inventé cela pour discréditer M. Bertillon?

SCIO. — Vos citations sont exactes. Mais ce sont de simples notations mnémotechniques qu'il avait écrites pour lui-même et qu'un malentendu rendit publiques. Il s'en est expliqué, le 4 février 1899, devant la Cour de Cassation et vous pouvez vous éclairer à cet égard, si vous en avez envie, en lisant une brochure récente qui vient de paraître sous le titre : « Le Redan de M. Bertillon », par Georges de Lantigny.

NEGO. — Alors, c'est sérieux?

SCIO. — Sérieux n'est peut-être pas le mot juste. C'est curieux comme moyen de grouper figurativement les diverses éventualités qui pouvaient être dangereuses pour l'auteur du bordereau.

NEGO. — Ah oui! L'auto-forgerie!!

Dreyfus imitant sa propre écriture pour faire croire ensuite qu'elle avait été imitée par un autre ! Pourquoi n'avoir pas employé un des mille moyens beaucoup plus simples qu'il avait de déguiser son écriture : mots découpés dans un journal... machine à écrire... Pourquoi même avoir joint aux documents un bordereau aussi compromettant et qui n'apprenait au destinataire rien de nouveau ni d'intéressant ?

Scio. — Pour répondre à ces deux questions, il me faudrait entrer dans de bien longs détails, et l'heure nous presse. Lisez la brochure récente que je viens de vous citer. Vous y verrez que les complications qui vous paraissent étranges et inexplicables avaient pour but de dépister les recherches au cas où les documents livrés auraient été saisis sur l'auteur lui-même, ou à son domicile, ou dans toute autre circonstance le désignant aussi clairement. Dans ce cas là — qui n'est pas celui qui s'est réalisé — la présence du bordereau aurait permis d'alléguer une machination perfide, et de rendre cette défense plausible en faisant remarquer l'imitation imparfaite de l'écriture.

NEGO. — J'entrevois ce que vous voulez dire, et je crois que cela vaut la peine d'être examiné de près.

Scio. — Je ne vous demande que cela.

Défiez-vous des grosses railleries de J. Reinach et autres, quand ils ne peuvent réfuter un argument, ils le défigurent, le tournent en ridicule et se tirent d'embarras par une pirouette.

NEGO. — Encore un mot. Il me semble que nous sommes bien loin des *preuves matérielles* et que nous sommes en plein dans le domaine des conjectures.

SCIO. — D'accord. Mais permettez-moi de vous faire observer que c'est vous qui m'avez attiré sur ce terrain-là, et que, si j'avais refusé de vous y suivre, vous auriez cru que vos objections ne pouvaient être discutées.

NEGO. — C'est vrai.

SCIO. — Je ne prétends pas que mes conjectures soient vraies ; il suffit qu'elles ne soient pas invraisemblables pour que vos objections perdent toute leur valeur.

NEGO. — En somme, il n'y a qu'un ou deux faits matériellement probants. Mais ils le sont absolument, et contre Dreyfus. Il est regrettable que le drame ne soit pas plus solidement charpenté.

SCIO. — Prenez-garde, vous aussi, vous allez pousser à « corser le dossier ». Si un romancier populaire avait charpenté, comme vous dites, une fable de trahison, il aurait préparé son dénouement avec plus

d'habileté et une plus grande abondance de preuves finales.

L'affaire Dreyfus n'est pas une fable, hélas ! C'est un fait divers auquel il ne faut demander que ce qu'il a, en nous estimant heureux qu'il puisse nous donner les éléments d'une certitude complète, en dépit des précautions accumulées par le coupable, en dépit des fraudes de ses partisans, en dépit aussi des sottises commises par certains de ses adversaires et des broderies des journalistes.

NEGO sort.

Les personnes qui, après nous avoir suivi jusqu'ici, auraient quelque objection sérieuse à nous faire sont priées de les adresser à M. *Nego*, au bureau du *Courrier*. M. *Nego* nous soumettra ce qu'il recevra de sérieux à cet égard, en éliminant, d'accord avec nous, les plaisanteries dont se masque l'ignorance et les injures qui trahissent la colère impuissante (1).

(1) Aucune lettre n'a été adressée à *Nego* ni à *Scio* depuis la publication de ces lignes dans le *Courrier* (2 avril 1904) jusqu'à ce jour (15 juillet 1904).

## LE TÉLÉGRAMME PANIZZARDI

---

La nouvelle de l'arrestation d'un officier inculpé de trahison se répandit rapidement à Paris, mais le nom de l'officier ne fut révélé que le 1<sup>er</sup> novembre 1894 par la *Libre Parole* (1).

Le lendemain 2, Panizzardi, attaché militaire à l'ambassade d'Italie, déposa, au bureau télégraphique de la rue Montaigne, un télégramme chiffré à l'adresse du commandant de l'état-major à Rome (général Marselli). 51

Le texte de cette dépêche ayant été communiqué au ministère des affaires étrangères, le service de la traduction organisé au sein de ce ministère, entreprit le déchiffrement.

« Une première tentative ne donna qu'un mot qui fut considéré comme sûr : le nom de Dreyfus ; le reste était hypothétique... : *Arrestato capitano Dreyfus che non ha avuto relazione con Germania* (on a arrêté le capitaine Dreyfus qui n'a pas eu de relations avec l'Allemagne) (2).

(1) J. Reinach, *Histoire de l'Affaire Dreyfus*, 1<sup>er</sup> vol. p. 205.

(2) *Ibid.*, pp. 215 et 216. Reinach ne dit pas que Delarochette-Vernet ne se rappelle pas si le chiffrage portait : "à lui - ou - n'a pas eu". Il ne dit rien sur : "Eminentissimo".

« Le 7 novembre — ou, au plus tard, le 10 — le sens du télégramme fut déterminé sans réserve par le service du chiffre, et le texte en fut officiellement communiqué et remis à Sandherr : « Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous, il conviendrait de charger l'ambassadeur de publier un démenti officiel, afin d'éviter les commentaires de la presse (1). »

La traduction dite définitive serait, à en croire les défenseurs de Dreyfus, une preuve de son innocence, ou, tout au moins, « que Dreyfus, s'il a eu des relations avec Schwarzkoppen, n'en a point eu avec Panizzardi (2). »

Nous nous proposons de démontrer que cette traduction définitive ne peut être que frauduleuse. Une association d'idées, bien naturelle dans l'espèce, nous murmure obstinément le jeu de mots italien : *traduttore, traditore* (traducteur, traître).

Pour ne pas dépasser les limites qui nous sont fixées, nous sommes obligés de renvoyer nos lecteurs aux détails développés par M. Henri Dutrait-Crozon dans la *Gazette de France* et l'*Action Française* (n° du 1<sup>er</sup> mai 1904) et de nous borner à en donner les conclusions, savoir :

(1) *Ibid.*, 1<sup>er</sup> vol., pp. 247 et 248.

(2) *Ibid.*, 1<sup>er</sup> vol. p. 251.

+ il ya eu une 1<sup>re</sup> version, le manuscrit  
ou figurait = Emmanuelle prévost, au  
lieu de : afin d'éviter - - -

1° La version *définitive* n'a pu être obtenue qu'en altérant les chiffres du télégramme chiffré ;

2° Le décalque de ce télégramme, sur lequel s'appuient et les défenseurs de Dreyfus et les délégués du ministère des affaires étrangères pour justifier la traduction *définitive*, n'a aucune authenticité.

Aux déductions rigoureuses exposées par M. Dutrait-Crozon, nous pouvons ajouter les suivantes, que nous soumettons à la critique des lecteurs du *Courrier*.

Le système de correspondance secrète usité entre Panizzardi et son gouvernement repose sur l'usage d'un dictionnaire *ad hoc*, connu sous le nom de *Baravelli*.

Ce dictionnaire comprend quatre tableaux correspondant respectivement aux nombres, ou plus exactement aux combinaisons qu'on peut former avec un seul, deux, trois ou quatre des chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Les correspondants conviennent entre eux de modifier, d'une façon connue d'eux seuls, les chiffres isolés, le premier chiffre des groupes formés de deux ou de trois chiffres, et les deux premiers chiffres des groupes formés de quatre chiffres.

Cette convention constitue la *clef*.

Voici, d'après la version dite définitive, quels auraient été les groupes de chiffres écrits sur le télégramme original de Panizzardi (1<sup>re</sup> colonne), et, en regard, les groupes de chiffres correspondants, avec leur signification dans le *Baravelli* :

	913		Numéro d'ordre.	
	44	74	— <i>Se.</i>	
+	7836	1336	— <i>capitano.</i>	
	527	227	— <i>Dr</i>	} <i>Dreyfus.</i>
+	3	1	— <i>e</i>	
+	88	98	— <i>y</i>	
	706	306	— <i>fus.</i>	
+	(1) 4	6	— <i>non.</i>	
	71	31	— <i>ha.</i>	
	18	08	— <i>avuto.</i>	
+	0288	7588	— <i>relazione.</i>	(ou <i>relazioni?</i> )
	5715	2215	— <i>costa.</i>	
+	3716	2116	— <i>sarrebbe conveniente.</i>	
+	7567	4367	— <i>incaricare.</i>	(ou <i>incaricare?</i> )
	7943	0343	— <i>ambasciadore.</i>	(ou <i>ambasciatore?</i> )
	2107	8607	— <i>smentire.</i>	
	0018	9518	— <i>ufficialmente.</i>	(ou <i>ufficialmente?</i> )
	7606	3306	— <i>evitare.</i>	
	4891	1791	— <i>commento.</i>	(ou <i>commentari?</i> )
+	6165	8865	— <i>stampata.</i>	(ou <i>stampa?</i> )

(1) Nous portons ici le chiffre qui correspond au texte dit définitif; quoique nous ayons de très sérieux motifs de croire qu'il y avait 6458, correspondant à 5858 (che non).

L'orig. d'après Baudouin

+ groupes qui diffèrent du texte "officiel" donné par le requérisseur Baudouin, sous le numéro

Etant donnés un texte chiffré d'une certaine étendue et sa traduction *en clair*, comme ci-dessus, en déduire la *clef* est chose facile, n'exigeant aucun apprentissage, aucune perspicacité particulière, rien qu'un peu d'attention. Si nos lecteurs veulent se donner cette récréation, ils n'ont qu'à classer dans l'ordre de leurs valeurs numériques les nombres figurés par les chiffres de l'une des deux colonnes, à écrire en regard les nombres correspondants de l'autre colonne, à comparer et à compléter par analogie les résultats directement obtenus.

De ce rapprochement, il saute littéralement aux yeux que :

1° Pour les chiffres isolés, ainsi que pour le premier chiffre des groupes de deux ou de trois chiffres, quand Panizzardi trouvait dans le *Baravelli* :

	0, 1, 2, 3, 4,	5, 6, 7, 8 ou 9
il écrivait :	<u>1, 3, 5, 7, 9,</u>	<u>0, 2, 4, 6 ou 8</u>
	impairs	pairs

2° Pour les deux premiers chiffres des groupes de quatre la *clef* est un peu moins simple, la voici :

Il modifiait le deuxième chiffre suivant

+ est ce la même clef que Cuius ?  
v. p. 12 des notes  
la brochure est antérieure, je crois, à

la clef ci-dessus et le premier suivant la suivante :

au lieu de : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9  
écrire : 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 ou 0

puis intervertir les deux chiffres modifiés.

Exemples : 1 (e) devient 3. 9 devient 8 et 98 (y) devient 88. 3 devient 7 et 306 (fus) devient 706. — Pour 1336 (*capitano*), on change 3 en 7, 1 en 8; on remplace donc 13 par 78 et 1336 par 7836.

En admettant que Panizzardi se fût servi pour la première fois d'un chiffre nouveau (1), une heure au plus était nécessaire aux OEdipes officiels du quai d'Orsay pour découvrir la clef, à partir du moment où ils ont acquis la certitude que 7836, 527, 3, 88 et 706, représentaient respectivement 1336, 227, 1, 98 et 306. A moins que ces prétendus OEdipes n'aient été que des bureaucrates quelconques, échoués par le hazard des mouvements de personnel au bureau du chiffre des affaires étrangères.

Si les déchiffreurs officiels avaient la clef, comment ont-ils pu donner tant d'essais successifs, et tâtonner depuis le 2 jusqu'au 7, si ce n'est jusqu'au 10 novembre ?

(1) J. Reinach. — *Hist. de l'Aff. Drey*, 1<sup>er</sup> vol., p. 245. où il cite la déposition Talisolo.

sur du 29 mars devant une Commission spéciale (non reproduit dans l'ouvrage - v. Monard id. off. 162)

réclamation  
Talisolo  
non noté  
ci-dessus

S'ils n'avaient pas la clef, d'après quelle conjecture ont-ils hasardé soit 7188 (*provi*), soit 7588 (*relazione*) comme traduction de 0288, plutôt que 0488 (*Morto di apoplezia*); 0588 (*Argomentare ou Argomentazione*); 0788 (*Autorizzazione*), 1188 (*Bono*), 2088 (*Contradittorio*), 3188 (*Esigenza*), 3688 (*Frate*), 4388 (*Incoerente, Incoerenza*), 4888 (*Ispezione*), 5688 (*Morbo, Morboso*), 5988 (*Occasione*), 6688 (*Politecnico*), 6788 (*Suo posto*), etc., etc., etc.?

Ils auraient donc, non seulement pour ce groupe, mais aussi pour chacun des onze autres, compulsé les cent pages du quatrième tableau du *Baravelli*, à la ligne indiquée par les deux derniers chiffres, noté les mots qui pouvaient cadrer avec les circonstances, fait un choix entre ces mots, à raison d'un par groupe de chiffres et cousu le tout ensemble.

Un déchiffreur peut bien commencer ses recherches par des tâtonnements de ce genre, en vue d'arriver à la découverte de la *clef*. Si ces tâtonnements aboutissent à une phrase ayant un sens plausible, « tenant debout », il compare les chiffres du cryptogramme à ceux de *Baravelli*, examine comment les résultats de ces comparaisons pourraient s'énoncer sous la forme d'une règle commune à tous : y arrive-t-il seule-

ment pour la plupart des groupes, il rejette ceux qui n'y obéissent pas, en essaie d'autres, et si cet essai lui fournit de nouveaux mots s'adaptant mieux que les premiers à un sens général et précis, il tient la clef. Sinon, il s'est égaré sur une fausse piste et doit recommencer.

Tel est le « tâtonnement méthodique » qui conduit tout déchiffreur à la solution du problème. Les professionnels tâtonnent moins longtemps que les autres. Voilà toute leur science, aidée, pour certains, par une sorte d'instinct, de flair inné que développe encore l'habitude, et qui émerveille le public.

Jamais un professionnel, surtout un fonctionnaire investi d'un mandat officiel, ne communiquera comme essai de traduction, ou comme traduction provisoire, ces tâtonnements de recherche. Il ne livrera que les mots qui dérivent du cryptogramme par une *clef* plus ou moins compliquée, mais certaine et contrôlée.

Et si, après avoir donné une première traduction, il abandonne celle-ci, ce ne pourra être qu'après avoir trouvé une *clef* plus vraisemblable, l'ayant conduit à un texte plus net. En cas de rectification cryptographique, dictée par l'unique souci de l'inexactitude, il n'arrive jamais que la

seconde version soit obscure et la première d'une clarté aveuglante.

Or, la première traduction, présentée comme ébauche, était nette et précise. Pannizardi rend compte à son chef de l'événement et de ce qu'il a fait en conséquence. « Dreyfus est arrêté. Mercier, fixé sur sa trahison au profit de l'Allemagne, fait instruire le procès dans le plus grand secret. L'agent italien est au courant. »

Dans la deuxième traduction, dite aujourd'hui définitive, Pannizardi, qui ne sait pas si Dreyfus travaille ou non directement avec le général Marselli, au lieu de soumettre verbalement ses appréhensions à Torielli, dicte à son général ce qu'il convient de faire faire par l'ambassadeur dans le cas de la négative.

La première traduction est vraisemblable, la seconde non.

L'invraisemblance de la deuxième traduction conduit à suspecter les groupes chiffrés auxquels elle correspond.

Appliquons à ces groupes chiffrés le procédé qui nous a fait trouver la clef :

Groupes du Télégramme.	GROUPES DU BARAVELLI.		
			Ordre des mots de la version
3	1	— e.	4
48	08	— avuto.	9
44	74	— se.	8
71	31	— ha.	5
88	98	— y.	3
527	227	— Dr.	5
706	306	— fus.	16
0018	7968	— con ogni riserva.	10
0288	7188	— provi ou 7588 (relazione).	15
2107	4907	— istrutta.	12
3716	2516	— destinata, ou 8016 (rivelazione).	18
4891	6991	— prevenire, prevenuto.	14
5715	6015	— offerte, ou 9015 (al suo).	19
6165	3065	— emissario.	7
6458	5558	— ministro della guerra.	13
7567	3867	— Germania.	17
7606	7806	— rimane, ou 8406 (seguito).	2
7836	4336	— capitano.	14
7943	1443	— causa, ou 6143 (secondo suoi ordini).	

La comparaison des chiffres isolés, des premiers chiffres des groupes de deux et de trois donne la *clef* que nous avons trouvée ; mais cette vérification n'authentique que les mots communs aux deux versions : *Dreyfus, ha, avuto.*

manque  
"arrestato"  
19  
fonnes au  
lien de lo

Comparons les premiers chiffres des groupes de 4 :

$$\left| \begin{array}{c} 0 \\ 7 \text{ (2 fois)} \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 2 \\ 4 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 3 \\ 2 \\ \text{(ou 8)} \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 4 \\ 6 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 5 \\ 6 \\ \text{(ou 9)} \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 6 \\ 3 \text{ et } 5 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 7 \\ 3, 7, 1 \text{ (2 fois)} \\ \text{(ou 8) (ou 6)} \end{array} \right|$$

le même chiffre d'une des deux séries correspond à plusieurs de l'autre.

De même pour les deuxièmes chiffres :

$$\left| \begin{array}{c} 0 \\ 9 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 1 \\ 9 \text{ et } 0 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 2 \\ 1 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 4 \\ 5 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 5 \\ 8 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 6 \\ 8 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 7 \\ 5 \text{ (ou 0) et } 0 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 8 \\ 9 \text{ et } 3 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 9 \\ 4 \end{array} \right|$$

Comparons encore les premiers chiffres du télégramme aux deuxièmes de la traduction :

$$\left| \begin{array}{c} 0 \\ 9 \text{ et } 1 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 2 \\ 9 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 3 \\ 5 \text{ (ou 0)} \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 4 \\ 9 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 5 \\ 0 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 6 \\ 0 \text{ et } 5 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 7 \\ 8 \text{ (2 fois), } 3 \text{ et } 4 \end{array} \right|$$

et les deuxièmes chiffres du télégramme aux premiers de la traduction :

$$\left| \begin{array}{c} 0 \\ 7 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 1 \\ 4 \text{ et } 3 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 2 \\ 7 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 4 \\ 5 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 5 \\ 3 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 6 \\ 7 \text{ (ou 8)} \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 7 \\ 2 \text{ (ou 8), } 6 \text{ (ou 9)} \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 8 \\ 6 \text{ et } 1 \end{array} \right| \left| \begin{array}{c} 9 \\ 1 \text{ ou } 6 \end{array} \right|$$

Même incohérence.

Enfin, il nous est impossible d'entrevoir une loi, une formule, une clef qui nous permette de convertir systématiquement :

00, 02, 21, 37, 48, 57, 61, 64, 75, 76, 78 et 79.  
 en 79, 71, 49, 25 ou 80, 69, 60 ou 90, 30, 55, 38, 78 ou 84, 13 et 14 ou 61.

Cette discussion est aride et dépourvue

d'attrait, mais elle est d'une rigueur irréfutable et entraîne, irréfutablement aussi, la conséquence suivante :

*Les chiffres qui ont conduit à la traduction dite provisoire ne peuvent pas être les mêmes qu' ceux qui ont fourni la traduction dite définitive.*

Donc :

*Les chiffres du télégramme Panizzardi ont été changés dans l'intervalle des deux traductions.*

Pourquoi les fonctionnaires des Affaires étrangères ont-ils opéré cette transformation ? Pourquoi les fonctionnaires des postes et télégraphes ont-ils certifié faussement l'authenticité du deuxième texte ?

Nous nous refusons à croire que ce fut dans l'intérêt de Dreyfus, et nous ne faisons aucune difficulté pour admettre que ce fut dans un « intérêt supérieur ».

Nous savons depuis peu ce que, dans certaines zones de la sphère gouvernementale, on n'hésite pas à qualifier d'intérêt supérieur, et nous nous méfions avec raison.

Il est avéré aujourd'hui que le télégramme du 2 novembre 1894 prouve que Panizzardi connaissait Dreyfus, que ce nom était également connu du général

Marselli, que l'arrestation de Dreyfus mettait le personnel militaire italien en émoi et donnait lieu, de sa part, à des mesures de précaution.

Il est également avéré que le ministère des Affaires étrangères s'est livré à un acte illicite pour annihiler la force probante que ce télégramme apportait contre Dreyfus.

Ces machinations éclairent d'un jour singulier les dessous de l'affaire Dreyfus et expliquent, dans une large mesure, l'illégalité commise par le général Mercier, obligé de lutter contre la déloyauté évidente d'un département ministériel qui ménageait les diplomates étrangers en entravant l'œuvre de la justice et la manifestation de la vérité.

M. Dutrait-Crozon est dans le vrai lorsqu'il écrit :

« Il y a donc eu, en effet, un faux.

« Ce faux a été commis en 1894. Par l'ordre de qui ? Pour quelles raisons ? Quelques personnes le savent, et l'histoire le dira sans doute un jour. »

**SCIO.**

*L'œil du géométrien - Prinel  
ou à ce titre M<sup>r</sup> Ecole Polytechnique*



# LE COURRIER

DE VERSAILLES & DE SEINE-&-OISE

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

PARAISSANT LE SAMEDI

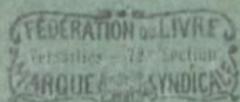
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

17, rue Hardy, 17

Téléphone n° 33

		Seine-et-Oise	Rois du départ.
PRIX	D'ABONNEMENT	Un an,....	3 50 4 1 "
		Six mois..	2 50 3 "
		Trois mois.	1 50 2 "

57<sup>e</sup> ANNÉE



VERSAILLES  
Imprimerie du « Courrier de Versailles »  
17, RUE HARDY, 17